



0905677101

DATE DEPOT :	2009-07-06
NUMERO DE DEPOT :	56771
N° GESTION :	1996B04754
N° SIREN :	382709988
DENOMINATION :	CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES
ADRESSE :	14 R LAFERRIERE 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/02/23
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PH 23.02.09 (CE, MS)

06

"

CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 216.000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 14 RUE LAFERRIERE – 75009 PARIS

R.C.S PARIS B 382 709 988

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le 23 Février 2009,

A 14 Heures,

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M K

- 6 JUL. 2009

56771

Les Actionnaires de la société **CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES**, Société par Actions Simplifiée au capital de **216.000,00 Euros**, se sont réunis au siège social à **PARIS 75009, RUE LAFERRIERE au numéro 14**, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'Assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire.

La société **BOUTON ET ASSOCIES**, représentée par Monsieur **Christian BOUTON**, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Monsieur **SPEZIALE Antonino**, Président, rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est :

A TITRE ORDINAIRE :

- Démission de Monsieur **Antonio SPEZIALE** ;
- Nomination d'un nouveau Président ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Modification de l'article 1^{er} des statuts ;
- Questions Diverses.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence de l'assemblée
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour à titre ordinaire et à titre extraordinaire.

l.p.

DECISIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Antonino SPEZIALE déclare à l'Assemblée que pour des raisons de convenance personnelle, il démissionne de ses fonctions de Président. Il est donc remercié pour toutes les missions qu'il a menées avec succès dans l'intérêt de la société. Il lui est donné quitus de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la démission de Monsieur Antonino SPEZIALE, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer à nouveau Monsieur Salvatore PICCIOTTO en qualité de Président.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Il est décidé d'ajouter à l'article 1^{er} des statuts le texte suivant :

Il est expressément précisé que la société peut, à tout moment au cours de la vie sociale, ne compter qu'un seul associé personne physique ou personne morale. La société est pluripersonnelle ou unipersonnelle sans autre formalité que la cession d'actions.

Les statuts sont en conséquence modifiés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

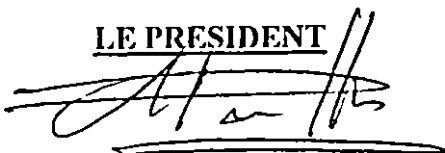
DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie de la présente afin d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture et adoption du présent procès-verbal qui a été clos et signé par le Président.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Picciotto', is written over a horizontal line. Below this line, there is another horizontal line, possibly a second signature or a stamp.